

## NOTICE

### 1. Nom du médicament vétérinaire

PG-600 poudre et solvant pour solution injectable

### 2. Composition

Chaque dose reconstituée de 5 ml contient :

#### Substances actives :

Gonadotrophin. chorion. (CG) 200 U.I.

Gonadotrophin. seric. (eCG/PMSG) 400 U.I.

### 3. Espèces cibles

Porc (truies, cochettes).

### 4. Indications d'utilisation

Truies :

- induction du cycle sexuel après le sevrage
- subfertilité et portée trop petite
- anœstrus ou subœstrus
- diagnostic de gestation
- synchronisation de l'œstrus

Cochettes :

- anœstrus ou subœstrus
- induction de l'œstrus chez les primipares en pré puberté
- diagnostic de gestation
- synchronisation de l'œstrus

### 5. Contre-indications

Aucune.

### 6. Mises en gardes particulières

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles :

Avant l'emploi, les seringues doivent être exemptes de désinfectant.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

Sans objet.

Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions :

Interactions possibles avec d'autres médicaments qui influencent la reproduction.

Gestation et lactation :

Peut être utilisé au cours de la gestation ; peut être utilisé pour le diagnostic de gestation.

Surdosage :

En cas de surdosage, il n'y a pas d'autres effets indésirables que ceux mentionnés dans la rubrique 7.

Incompatibilités majeures :

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

**7. Effets indésirables**

Porc (truies, cochettes) :

Très rare (<1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	Anaphylaxie <sup>1</sup>
--	--------------------------

<sup>1</sup> Immédiatement après l'injection, comme pour toutes les préparations protéiques. Thérapie: injection d'adrénaline (1:1.000) intraveineuse (i.v.) ou intramusculaire (i.m.) immédiatement à l'apparition des symptômes de choc. Si nécessaire, soutenir avec un traitement aux corticoïdes.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament. Si vous constatez des effets indésirables, même ceux ne figurant pas sur cette notice, ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez contacter en premier lieu votre vétérinaire. Vous pouvez également notifier tout effet indésirable au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché en utilisant les coordonnées figurant à la fin de cette notice, ou par l'intermédiaire de votre système national de notification.

**8. Posologie pour chaque espèce, voies et mode d'administration**Posologie

Indépendamment du poids et de l'âge de la truie, toujours administrer au moins 1 dose (5 ml) de médicament vétérinaire.

Moment d'administration

Indication	Truies	Cochettes
Induction du cycle sexuel	0-2 jours après sevrage	à l'âge de 8 à 10 mois
Subfertilité/Portée trop petite	0-2 jours après sevrage	-
Anœstrus (subœstrus)	± 10 jours après sevrage	à l'âge de 5 ½ - 6 ½ mois et / ou un poids vif de 85 à 100 kg
Diagnostic de gestation	de 16 à 90 jours après saillie ou insémination artificielle les truies non gestantes montrent une chaleur fertile dans les 6 jours	
Synchronisation des chaleurs	les chaleurs sont induites dans les 3 à 6 jours après le traitement, quelle que soit l'indication	

Mode d'administration

Administrer par voie intramusculaire (i.m.) ou sous-cutanée (s.c.).

**9. Indications nécessaires à une administration correcte**

Suspendre complètement le lyophilisat dans le solvant fourni et injecter le contenu du flacon unidose (= 5 ml), respectivement 1 dose (5 ml) du flacon 5 doses, derrière l'oreille.  
Les animaux peuvent être inséminés lors des premières chaleurs après traitement.

**10. Temps d'attente**

Viande et abats: zéro jour.

**11. Précautions particulières de conservation**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette après Exp. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : 24 h ; conserver entre 2 °C - 8 °C.

**12. Précautions particulières d'élimination**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser des dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable. Ces mesures devraient contribuer à protéger l'environnement.

Demandez à votre vétérinaire ou à votre pharmacien comment éliminer les médicaments dont vous n'avez plus besoin.

**13. Classification des médicaments vétérinaires**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

**14. Numéros d'autorisation de mise sur le marché et présentations**

BE-V011733

5 x 1 dose (+ 5 flacons de solvant 5 ml)

25 x 1 dose (+ 25 flacons de solvant 5 ml)

1 x 5 doses (+ 1 flacon de solvant 25 ml)

5 x 5 doses (+ 5 flacons de solvant 25 ml)

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**15. Date à laquelle la notice a été révisée pour la dernière fois**

Novembre 2024

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).

**16. Coordonnées**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Intervet International B.V., Wim de Körverstraat 35, 5831 AN Boxmeer, Pays-Bas

Intervet International GmbH, Feldstrasse 1a, 85716 Unterschleissheim, Allemagne

Représentants locaux et coordonnées pour notifier les effets indésirables présumés :

MSD Animal Health Belgium

Tél : + 32 (0)2 370 94 01